
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE-RENDU DU 3 JUIN 2019 A SUSVILLE

Présents :

BLANC André	BONATO Brigitte	DELPUECH Nicole
SIAUD Alain	DECHAUX Marie-Claire	GILLIO-TOS Jacques
BONOMI Jean-Pierre	CIOT Xavier	BALME Eric
MULYK Fabien	BARI Nadine	MECKLER Bernard
SAVONNET Claude	FANGET Dominique	BATTISTEL Marie-Noëlle
BRUGNERA Jean-Michel	DURAND Bernard	PERRIN Gilda
PASSELANDE Richard	PAULIN Ginette	LE TRAOU Dominique
MASLO Raymond	PONTIER Joël	BUCH Emile
BESCHI Serge	CHAUD Frédéric	BARTHELEMI Maryse
PERINO Marie-France	ROCHER Françoise	HERITIER Bernard
ODDOS David	LANEYRIE Jean-Marc	MORA serge
ROJAS Angélique		

Absents excusés représentés : GUTERBAUM Gérard (pouvoir à BALME Éric); CHATTARD Arnaud (pouvoir à MASLO Raymond); BONNIER Éric (pouvoir à BONATO Brigitte); JOURDAN Marie-Claire (pouvoir à FANGET Dominique); MUSARD Denis (pouvoir à DURAND Bernard); VILLARET Éric (pouvoir à CIOT Xavier); FAVIER Michel (pouvoir à BESCHI Serge); LUC Alain (pouvoir à LANEYRIE Jean-Marc); VILLARD Alain (pouvoir à ROCHER Françoise); MOSTACCHI Elisabeth (pouvoir à BATTISTEL Marie-Noëlle); REYNIER POETE Patrick (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire); CONTRATTO Maryse (pouvoir à BUCH Emile); MACE Denis (pouvoir à PERRIN Gilda).

Nombre de Pouvoirs :	13
Nombre de délégués en exercice :	64
Nombre de délégués présents :	34
Nombre de délégués votants :	47

Ordre du jour :

1. ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES (rapporteur Joël PONTIER)

- Ⓜ ANNULATION DE CREANCES

2. ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE (rapporteur Éric BALME)

- Ⓜ EAU ET ASSAINISSEMENT : 11EME PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU
- Ⓜ GESTION DES DECHETS MENAGERS : COLLECTE SUPPLEMENTAIRE

3. AGRICULTURE, MONTAGNE & FORET (rapporteur Fabien MULYK)

- Ⓜ POSTE DE CHARGE DE MISSION COORDINATION ET ANIMATION AGRICOLE ET FONCIERE

4. TOURISME, CHEMIN DE FER ET PETIT TRAIN DE LA MURE (rapporteur Nadine BARI)

- Ⓜ PRAIRIE DE LA RENCONTRE – MISSION HISTORIEN

5. CULTURE & PATRIMOINE (rapporteur *Éric BONNIER*)

- Ⓜ **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

6. ENFANCE & JEUNESSE (rapporteur *Emile BUCH*)

- Ⓜ **FORMATION BAFA**
- Ⓜ **PETITE ENFANCE - SCIC**

7. SPORT & SANTE (rapporteur *Serge BESCHI*)

- Ⓜ **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**
- Ⓜ **PISCINE TERRITORIALE - REGIE**

8. ECONOMIE & EMPLOI (rapporteur *Jean-Marc LANEYRIE*)

- Ⓜ **DEVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES**

9. QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de séance : Emile Buch.

Il est proposé d'ajouter une question supplémentaire à l'ordre du jour :

- SCIC Petite Enfance – Accompagnement à la création – Demande de subvention

L'assemblée accepte ces ajouts.

1. ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES

Ⓜ **Finances – Annulation de créances**

A la demande du Trésor Public, il est nécessaire d'acter par délibération :

- Annulation de la créance – mandat au compte c/6542 – budget principal – pour un montant de 1 339.10 € - forfaits accès déchetterie – (exercices antérieurs à 2014)
- Annulation de la dette - mandat au compte c/673 – budget principal – remboursement pour frais d'avocat – Communauté de Communes Vallées du Valbonnais – pour un montant de 1 582.10 €

Les crédits nécessaires sont disponibles aux articles considérés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACTE** l'annulation de ces créances et les écritures comptables afférentes.

Arrivées de Bruno KRAMARCZEWSKI et Patrick KAITANDJIAN.

2. ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE

Eau & Assainissement : 11^{ème} Programme de l'Agence de l'Eau

Serge Beschi est l'élu référent sur cette question ; Fabien Mulyk représentant le Département.

A l'occasion de l'entrée en vigueur de son 11^{ème} programme d'intervention (2019-2024), l'Agence de l'eau a fortement refondé son dispositif dit de solidarité.

Désormais les communes éligibles sont les communes classées en Zones de Revitalisation Rurale et les communes classées en zone de Montagne, précédemment classées en ZRR.

Ainsi, **22 communes de la Communauté de Communes de la Matheysine** sont éligibles.

La Communauté de communes vous invite à participer à une réunion d'information sur la contractualisation, organisée avec l'Agence de l'Eau et le Département de l'Isère :

 **Le jeudi 13 juin 2019 de 9h30 à 11h30 en mairie de Corps**

 **Le mardi 18 juin 2019 de 9h30 à 11h30 en mairie de Valbonnais**

Serge Beschi : les zones concernées sont les anciens cantons de Valbonnais et de Corps.

Certaines opérations seraient subventionnées à 80 % (70% par l'Agence de l'Eau et 10% par le Département).

Toutes les communes concernées ont reçu une fiche à compléter avant la réunion par secteur.

Toutes les communes en capacité de présenter et réaliser des programmes sous 3 ans devront en faire état.

Maryse Barthelemi : les communes devraient sortir de la ZRR en 2020 ? quel devenir ensuite ?

Serge Beschi : avec la contractualisation entre la CCM et l'Agence de l'Eau, les communes seraient « éligibles ». Il faudra demander des précisions lors de la réunion.

Marie-Noelle Battistel : elle a relancé l'Agence de l'Eau pour la STEP de la Salle en Beaumont. Incompréhension car pas de fléchage ZRR.

Dominique Le Traou : évoque aussi un dossier non subventionné alors même que sa commune est en ZRR.

→ Tous ces sujets seront traités lors des deux réunions.

Une réunion sera programmée pour les communes de l'ex canton de La Mure pour traiter de la modification des programmes subventionnés et de la complexité des dossiers à compléter.

Arrivée de Georges VALLE.

Gestion des déchets – Collecte supplémentaire

Il est nécessaire d'adopter le tarif d'une tournée d'une « journée » supplémentaire de collecte des déchets ménagers pour une facturation à nos organismes « satellites ». Le tarif proposé hors coût de traitement des déchets est établi à 600 € par tournée.

Une collecte spécifique est nécessaire le dimanche sur les hauts points touristiques (hautement fréquentés).

Le coût présenté est calculé hors traitement des ordures ménagères : il concerne uniquement le camion et le personnel sur la période juillet/mi-août.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le tarif proposé pour la mise en place de la collecte supplémentaire.

3. AGRICULTURE, MONTAGNE & FORET

Poste de Chargé de Mission Coordination et Animation Agricole et Foncière

Fabien Mulyk : la CCM a relancé plusieurs thématiques sur l'agriculture, des actions portées par la CCM d'autres en soutien au Département...

Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires, il s'avèrerait nécessaire de créer un poste de chargé(e) de mission coordination/animation agricole et foncière (sur la base d'un Emploi à Temps Partiel pour 18 à 24 mois).

Le poste d'Animateur Agricole comprendrait les missions suivantes :

- l'animation foncière et la problématique de l'installation des jeunes et la transmission des exploitations de notre territoire: coanimer le Comité Local de l'Installation, accompagner les communes sur les problématiques de défrichement, animer un programme « Biens vacants et sans maître », suivre les procédures en cours « Règlementation des boisements »
- le développement de thématiques territoriales: valorisation des productions fermières (réseau agriculteurs, implication des restaurateurs, facilitateurs de filières courtes, mise en place de label,...), soutien au développement de filières de diversification sur la Matheysine, travail pour l'IGP Murçon, thématiques agro-environnementales (suivi des études en cours et des programmes MAEC), suivi du PPT,...

Ce poste s'inscrirait dans une démarche concertée et complémentaire avec l'association SITADEL et avec les services de la Chambre d'Agriculture afin d'être efficace et d'avoir une certaine lisibilité au niveau des agriculteurs.

Dans un premier temps, le poste serait dimensionné :

- à 0.30 ETP pour l'animation foncière, poste subventionné à 80% Département – FEADER.
- à 0.20 – 0.30 ETP pour les autres missions en développement. Subvention possible par les fonds LEADER.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** la création du poste de chargé de mission et les demandes de subventions correspondantes.

4. TOURISME, EXPLOITATION DU TRAIN DE LA MURE

Prairie de la Rencontre – Mission Historien

Ce programme entre dans sa phase opérationnelle : choix de la maîtrise d'œuvre, rendu des appels à projets... (Cf. Conseil communautaire du 8/04/19)

A ce titre, un comité scientifique est constitué pour la réalisation scénographique du centre d'interprétation.

M. David Chanteranne, historien et historien d'art, rédacteur en chef de la *Revue du Souvenir Napoléonien*, des magazines *Napoléon 1^{er}*, apportera son concours en qualité de responsable de ce comité.

Il devra être l'interface entre la maîtrise d'œuvre muséographie et la CCM en ce qui concerne l'expertise historique : ses missions :

- S'accorder avec les élus de la CCM sur le message historique à faire passer.
- Identifier les ressources et apporter des éléments de contexte et d'Histoire.
- Valider tous les contenus historiques rédigés par la maîtrise d'œuvre.

- Participer aux réunions des scénographes et de la CCM.
- Être force de proposition auprès de la MOE et de la CCM.

Il est nécessaire de valider la mission de l'historien pour un coût de 11 000€.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** la mission de l'historien et son financement.

5. CULTURE & PATRIMOINE

Attribution de subventions

Sur proposition de la commission Culture & Patrimoine, réunie le 17 avril dernier, sont soumises au vote des attributions de subventions dans la limite des crédits accordés au Budget primitif 2019.

Pour rappel, les montants validés lors du vote du Budget primitif sont les suivants :

- Enveloppe de la commission = 5 000€.
- Enveloppe Paysage → Paysages = 9 000€.

Associations	Enveloppe Commission	Enveloppe Paysage-Paysages
Courants d'Arts	1 100 €	
A Vaulx Projets		400 €
Cie La Mouche	200 €	
Les Amis de la Chorale de La Mure	300 €	
Association Culture et Loisirs de l'Obiou		1 000 €
Puits'Art		600 €
Association Chantelouve d'Hier et d'Aujourd'hui	400 €	
Association Poétiques Industries	500 €	
Association Les Couleurs du Coiro	200 €	
Le Grand Baz'Arts	200 €	
Ciné Vadrouille	800 €	
Compagnie Ke Kosa		500 €
Conte à la Clef	300 €	

Marie-Noelle Battistel : des associations n'ont-elles pas été servies ?

Nicole Delpuech : il reste des fonds disponibles pour attendre la deuxième vague d'attribution en septembre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le versement des subventions proposées.

6. ENFANCE & JEUNESSE

Formation BAFA

Emile Buch présente ce projet :

Dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse, la CAF de l'Isère et la CCM proposent aux communes du territoire la mise en place d'une formation BAFA. Cette formation permettra de former les personnels périscolaires ; les communes pourront ainsi demander un agrément ALSH périscolaire et bénéficier d'éventuelles prestations de la CAF.

Cette formation disposera d'une quinzaine de places et sera réalisée au début de l'été dans les locaux de la CCM par un organisme de formation habilité.

Arrivée d'Éric BONNIER.

La CAF de l'Isère propose de subventionner cette formation. Le coût total est estimé à environ 6 000€, avec un cofinancement d'environ 80% par la CAF.

Il est nécessaire d'acter le principe de cette formation portée par la Communauté de Communes de la Matheysine et de solliciter la subvention auprès de la CAF de l'Isère.

A ce jour, 6 personnes sont inscrites et la relance des communes intéressées pour inscrire leurs agents est en cours.

Nadine Bari et Marie-Noelle Battistel : en cas de place restante, proposition de compléter par les jeunes des ALSH.

Emile Buch : pour lui, cela est réalisable et il invite les communes avec des ALSH à faire le nécessaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** la mise en place de la formation BAFA et la demande de la subvention correspondante.

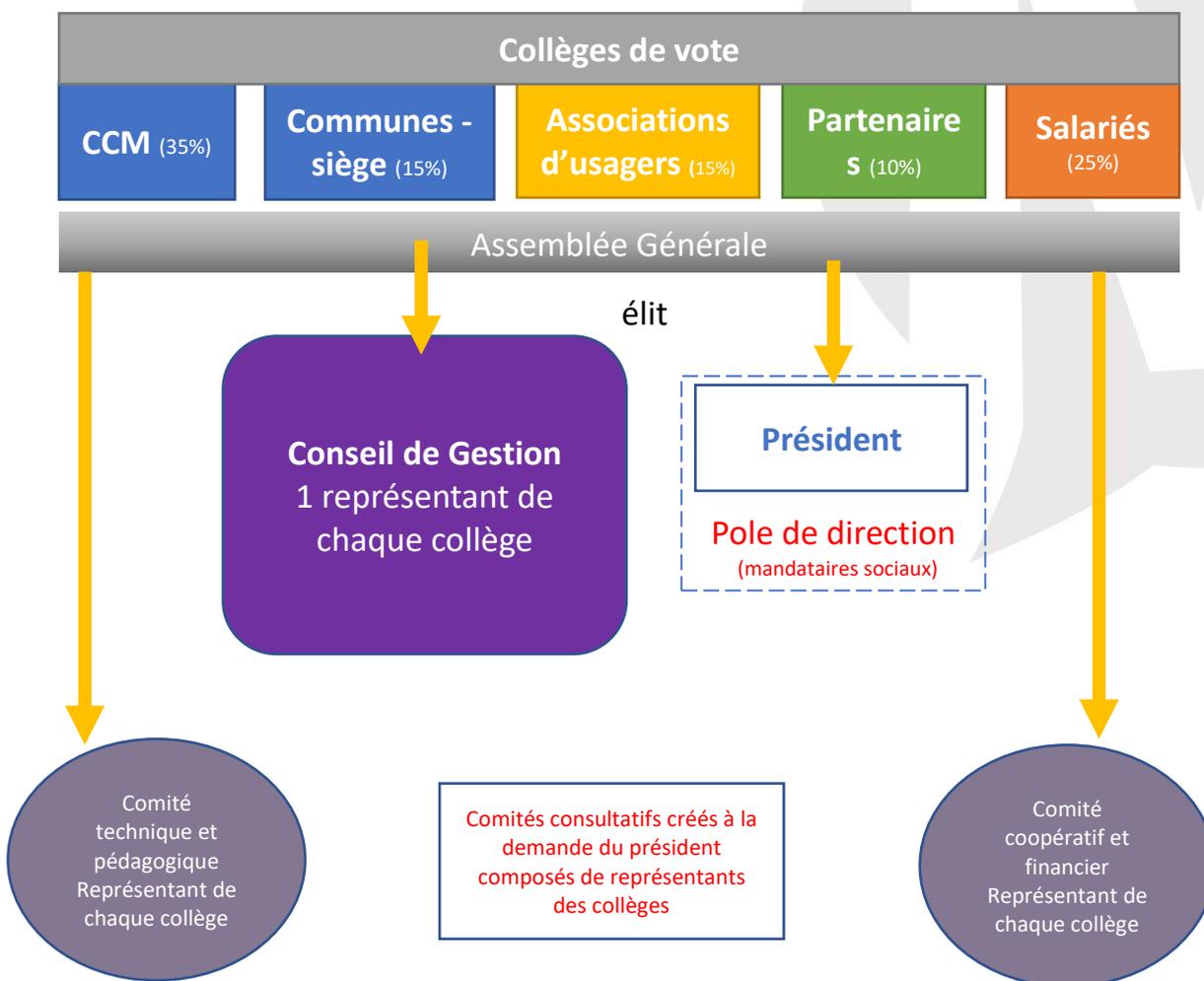
Petite Enfance - SCIC

Dans le cadre de la constitution de la SCIC Petite Enfance, il est nécessaire

- d'approuver le principe que la Communauté de Communes de la Matheysine entre au sociétariat de la SCIC
- d'acquérir le nombre de parts sociales défini pour chaque sociétaire
- de nommer le représentant de la Communauté de communes
- de valider la mission d'accompagnement complémentaire.

Joël Pontier expose le projet en se basant sur le schéma suivant présenté en exécutif le 29 mai :

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE – SCIC PETITE ENFANCE



Maryse Barthelemi : comment sont définis les nombres de parts et comment s'organise la SCIC ?

Joël Pontier : Ce schéma est une proposition validée par l'URSCOOP. Le principe de base est que la CCM et les collectivités réunies n'ont pas plus de 50% des voix.

La déclinaison de chaque collège est présentée.

Les communes sont invitées à élire leur représentant à la SCIC par délibération.

Le montant de la part sociale envisagée est de 50€ et le nombre de parts est défini au regard des parts des autres collèges.

Le pôle de direction serait constitué par des agents de la CCM : Jean-Michel Pourvis et Béatrice Grüber sur les aspects gestion administrative et financière et les projets pédagogiques

Marie-Noelle Battistel : S'interroge sur la définition du nombre de représentants ?

Joël Pontier : 1 membre = 1 représentant

Jean-Marc Laneyrie : il n'est pas normal que la CCM ne dispose pas seule de 50% des voix

Serge Beschi : la CCM a le financement mais pas les voix en conséquence

Joël Pontier : La réglementation fixe le pourcentage maximum à 50% pour les collectivités locales. C'est le principe même de la SCIC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité, 46 voix Pour et 3 Abstentions :

- ➔ **APPROUVE** l'entrée de la Communauté de Communes de la Matheysine au sociétariat de la SCIC Petite Enfance de la Matheysine, dans la catégorie dénommée « Initiateur ».
- ➔ **ACCEPTÉ** d'acquérir un minimum de 10 parts sociales, au coût unitaire de 50€.
- ➔ **AUTORISE** M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer les documents inhérents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ **APPROUVE** la mission d'accompagnement à la création de la SCIC ;
- ➔ **SOLLICITE** les aides les plus élevées auprès du Département et de la CAF de l'Isère.
- ➔ **AUTORISE** M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Joël Pontier propose Emile Buch comme représentant de la CCM à la SCIC.

Et dans un futur proche, Françoise Rocher en qualité de « partenaire » devrait présenter sa candidature à la présidence.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité, 45 voix Pour et 4 Abstentions :

- ➔ **NOMME** Emile BUCH, Vice-président délégué à l'enfance et la jeunesse, représentant de la Communauté de Communes de la Matheysine au sein de la SCIC, catégorie « Initiateur »

7. SPORT & SANTE

Attribution de subvention

Sur proposition de la commission Sports & Santé, réunie le 22 mai dernier, sont soumises au vote des attributions de subventions dans la limite des crédits accordés au Budget primitif 2019.

ASSOCIATIONS	PROPOSITION DE LA COMMISSION
Bad'In Matheysine	250 €
Les Flèches du Plateau Matheysin	500 €
Foyer d'Animation et de Ski de Fond du Col d'Ornon	1 000 €
Swim Run Man	500 €
Cyclotouristes Matheysin	250 €
Club de Plongée Matheysin	300 €
Dauphiné Ski Alpinisme	3 000 €
Rose Altitude	300 €

Précision : pour les 3000€ alloués à la Verticale du Grand Serre, il ne s'agit pas d'un label mais la somme constitue une augmentation de l'enveloppe sport.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le versement des subventions proposées.

M Piscine territoriale

Pour répondre aux demandes des usagers, il est nécessaire de proposer à la vente des produits d'hygiène, à savoir un gel douche/shampooing par dose de 4 ml vendu 0.50 € TTC.
S'agissant d'une régie, il est nécessaire que le tarif soit acté par le conseil communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le tarif des produits d'hygiène.

La grille des tarifs pour la rentrée sera proposée lors du prochain conseil.

8. ECONOMIE & EMPLOI

M Développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

Rappel du dispositif adopté en Conseil Communautaire :

- Financement conjoint de la CCM (10% de subvention plafonnée à 5 000 €) et de la Région AURA (20% de subvention plafonnée à 10 000 €)
- Enveloppe de la CCM de 10 000 € en 2019 consacrée à ce dispositif et à l'abondement des projets LEADER
- Règlement : *Ce dispositif a pour objectif d'aider, par une subvention d'investissement, les petites entreprises du commerce de proximité ou de l'artisanat à s'installer ou se développer dans un point de vente accessible au public, et ce, dans un objectif de revitalisation commerciale des centres villes et bourgs-centres. Le Bureau de Matheysine Développement instruera les dossiers et exercera son pouvoir de discernement pour rendre un avis sur les projets. Cet avis sera présenté en Conseil Communautaire qui décidera de l'attribution ou non de l'aide à l'entreprise »*

Enveloppe budgétaire 2019

Dossier 04 : Nicolas DELABOVE - Boulangerie Pâtisserie à Laffrey (anciennement « chez Lilou »)

Type : Reprise et transformation d'un terminal de cuisson en boulangerie pâtisserie

Investissements :	Enseigne commerciale	4 278,76 €
	Four, laminoir, diviseuse, spiral	21 300,00 €
	Meubles réfrigérés	5 330,00 €
	Total éligible	30 908,76 € HT

Subvention CCM demandée : 3 090,88 € (10%)

Avis du Bureau de Matheysine Développement : Avis favorable motivé par :

Reprise d'activité et amélioration de la qualité : on passe d'un terminal de cuisson à une vraie boulangerie-pâtisserie, plus de services (commandes), snacking, amplitude d'ouverture plus importante...

Le cédant (en exercice depuis 8 ans) était en perte de dynamisme.

Nicolas DELABOVE (expérience de 10 ans dans le domaine) maintient un commerce de proximité et de service à la population tout en créant un emploi (0,68 ETP) sur la commune de Laffrey

A noter : prêts FOMEL et GAIA obtenus pour la reprise (15 000 €)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 3 090.88€ à Monsieur Nicolas Delaboue – Boulangerie Pâtisserie à Laffrey; **DIT** que cette subvention est conditionnée à l'aide octroyée par la Région, conformément au règlement commun adopté.

9. QUESTIONS DIVERSES

Calendrier des Conseils communautaires

- 15 juillet
- 23 septembre
- 4 novembre
- 16 décembre

-- FIN DE SEANCE --